

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-545 DU 18 DECEMBRE 2001

Chargeant Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 18 décembre 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-149 du 12 avril 2001 portant composition du gouvernement provisoire ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Dakar.

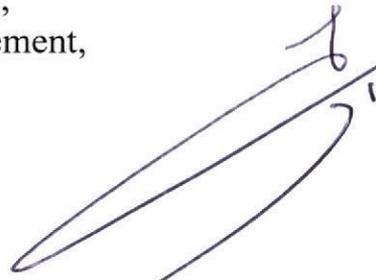
.../...

Article 2. - Il est délégué à Monsieur Pierre OSHO, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN 2 AUTRES
MINISTERES 18 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-